

SAINGHIN-EN-WEPPES

Canton de La Bassée



Programme d'étude

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Novembre 1997

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Présentation	5
Le schéma de références	7
Les abords des écoles et de l'église Saint-Pierre Saint- Paul	8
Aménagement des sentiers	11
Annexe	14
Bibliographie	16

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- C.U.D.L. - D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune (notamment le résultat d'une enquête réalisée en 1996 auprès de l'ensemble des habitants).

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, ducasse, événements de la vie associative, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière, Z.A.C. et Z.A.D. à l'étude, acquisitions foncières et immobilières - ferme Delattre -, proximité du futur parc de la Deûle,...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'études d'Avant-Projets Sommaires (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

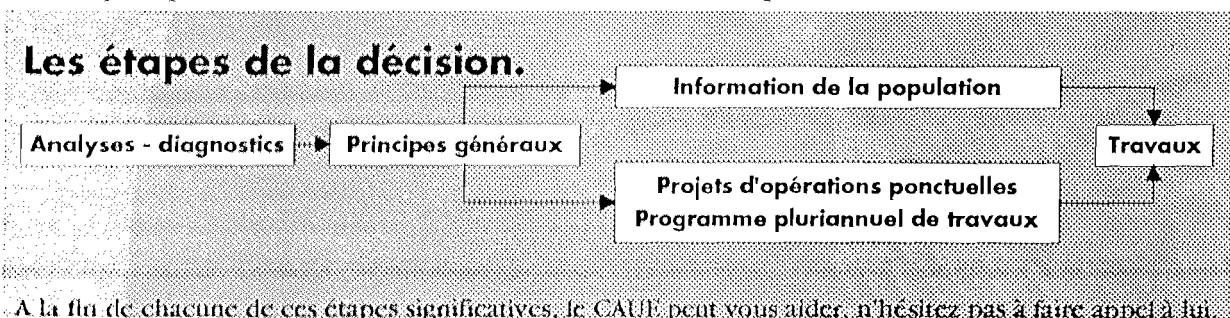
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

Remarques :

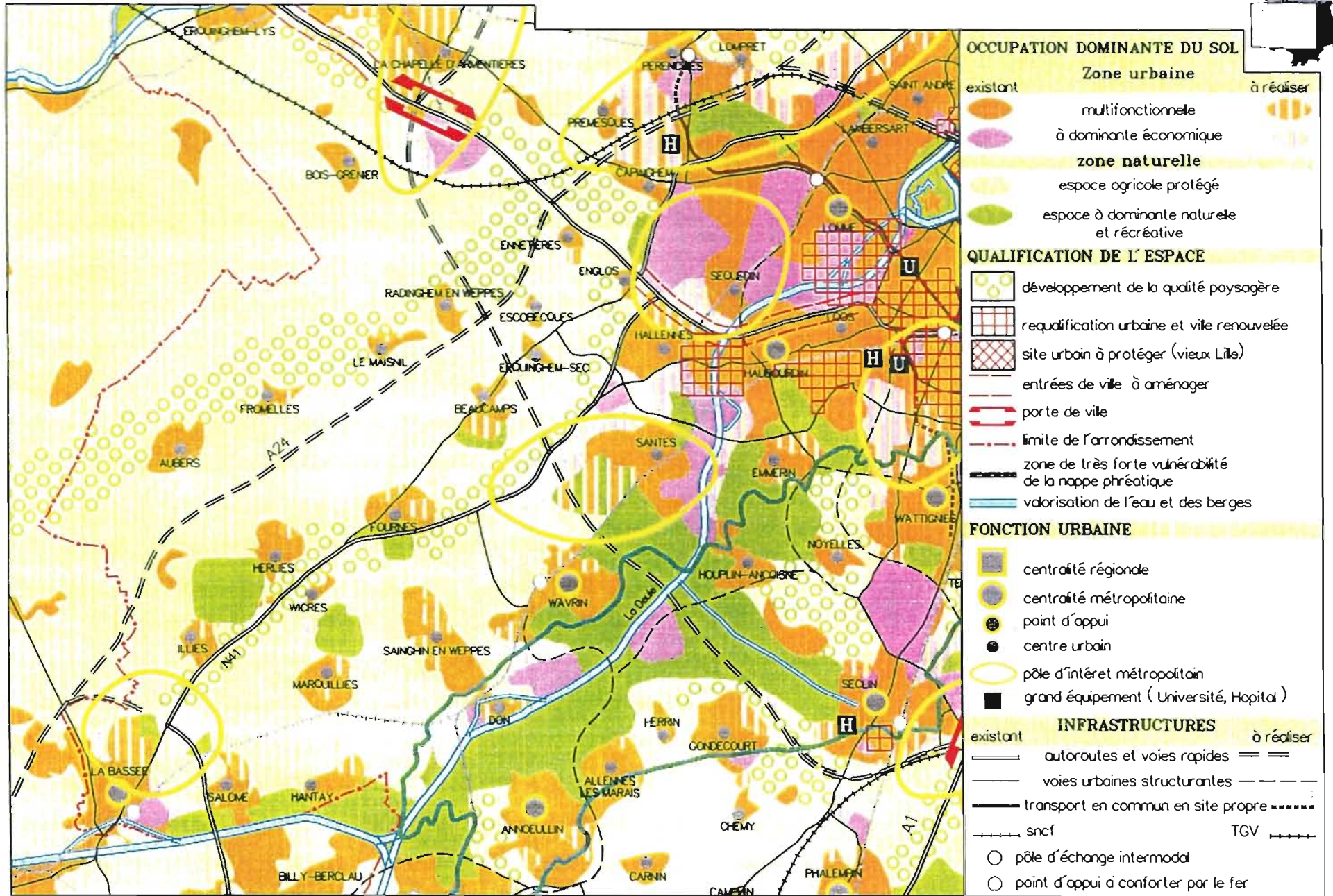
L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Etude d'Avant-Projet Sommaire) et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir une étude d'Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destinée au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat. Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.



AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA METROPOLE LILLOISE - NOVEMBRE 1996

ECHELLE 1/100000

0 1km 3km

Présentation

Sainghin-en-Weppes (5121 habitants en 1990) fait partie de l'une des trois villes importantes du secteur des Weppes, avec la Bassée et Wavrin.

Par le passé, l'activité industrielle et le développement urbain de ces villes "n'ont pas connu l'essor que leur prédisait le précédemment schéma directeur. On y remarque même un certain recul de l'activité. Ce tassement se traduit dans l'évolution démographique : quasi stagnation dans les villes précédemment citées, mais en forte croissance dans les bourgs et les villages.

Cette situation pose des problèmes d'organisation et d'équipement pour les petites communes qui ont quelques difficultés à absorber ce surplus démographique et le déséquilibre socio-démographique qu'il entraîne. Par ailleurs, les extensions se sont faites surtout sous forme d'habitat individuel, forme difficile à maîtriser. Enfin, l'offre de logements reste faiblement diversifiée, avec peu de locatifs adaptés aux jeunes ménages et aux personnes âgées".

De ce constat, l'actuel Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de la Métropole Lilloise conclut qu'il faut conforter les pôles urbains existants, et plus particulièrement concernant Sainghin-en-Weppes qu'il faut envisager :

- des extensions urbaines à hauteur de :
 - . 63 ha en zone urbaine multifonctionnelle,
 - . 90 ha en zone urbaine à dominante économique

pour une superficie totale de la commune de 771 ha et une superficie de la zone urbaine existante de 180 ha,

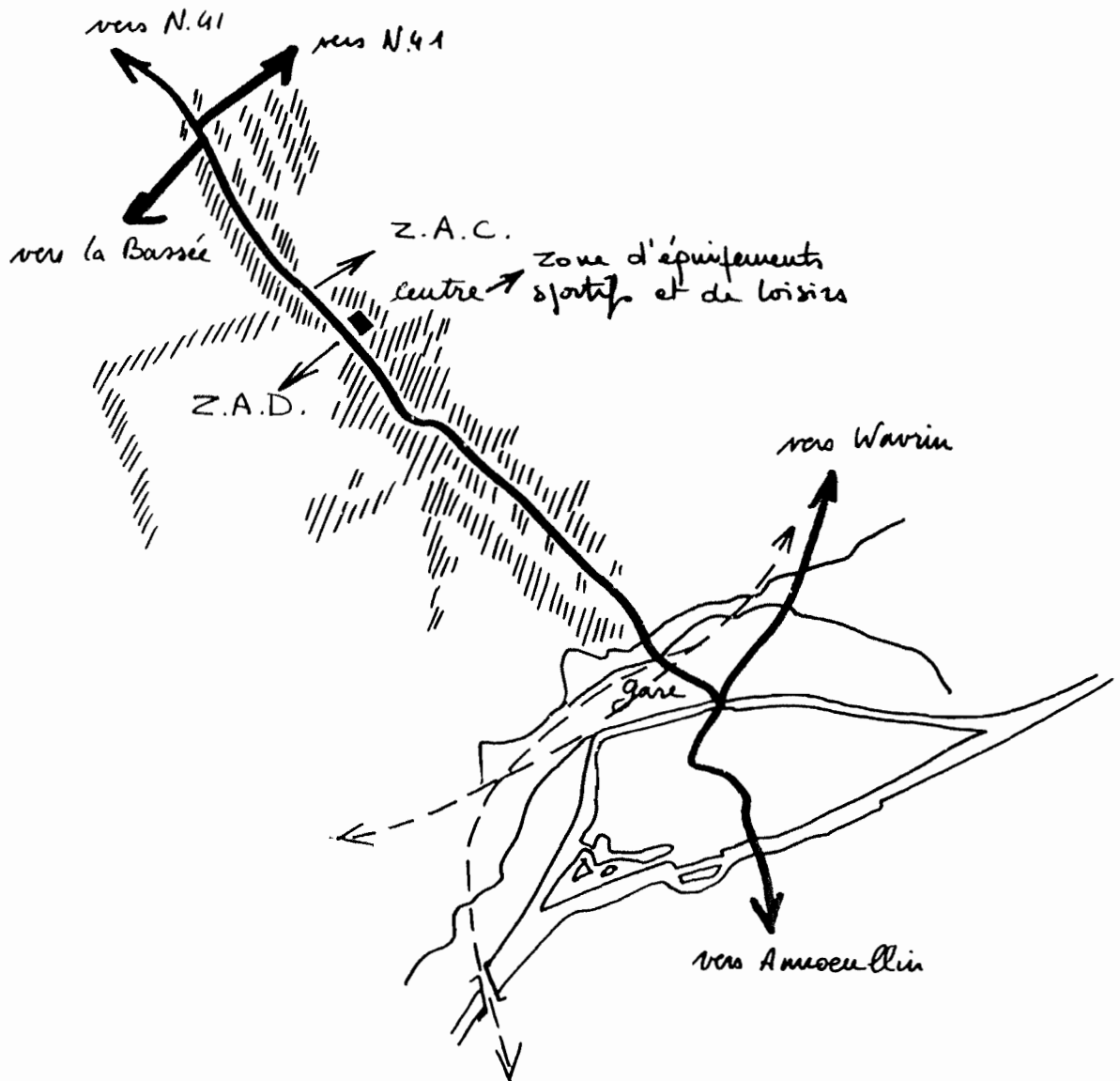
- le renforcement de l'accessibilité à la métropole par le développement de la vocation de pôle d'échange train-voitures de la gare de Don-Sainghin (troisième gare de la C.U.D.L. en trafic voyageurs).

Pour que ce vaste programme de développement, s'il venait à se réaliser selon les prévisions du Schéma Directeur, ne vienne pas renforcer les contraintes pesant sur la structure urbaine existante, il importe que les projets d'aménagement en cours l'intègrent dès à présent et qu'un schéma d'ensemble, dépassant le simple zonage, puisse être élaboré à l'échelle communale en tenant compte des objectifs urbains que se fixe la Commune à moyen terme.

C'est pour répondre à cette ambition que la municipalité entend mener une étude dans le cadre de la politique du Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie.

Une précédente étude menée dans le cadre de cette procédure a été réalisée en 1990. Elle avait fait valoir la nécessité de rompre avec une logique de développement linéaire, le long d'un axe traditionnel, la départementale 41. Depuis, les opérations d'aménagement ont valorisé cette orientation et les projets à venir devront veiller à la conforter.

La structure urbaine existante



Le schéma de références

Depuis l'étude de 1990, plusieurs opérations ont été menées pour conforter le centre urbain et créer des alternatives de déplacement et d'aménagement à l'axe de développement historique :

- ouverture d'un axe au sud-ouest de la place du Général de Gaulle, réaménagée en 1994,
- projet de Z.A.C. au lieu dit "la Sablonnière" situé au nord de la place et structuré à partir d'une voie nouvelle inscrite au P.O.S.,
- renforcement des liaisons entre la place du Général de Gaulle et les espaces de loisirs situés au nord-est, derrière la mairie,
- confortation de la trame paysagère pour articuler la structure urbaine et l'espace agricole environnant (boisement de la limite de l'extension du cimetière),
- projet de Z.A.D. entre le centre et le hameau de Hocron,
- acquisition de la ferme Delattre par la Commune.



Extension du cimetière

Aujourd'hui l'effort d'amélioration du cadre de vie se poursuit à travers l'aménagement de la rue du Capitaine Lheureux qui devra favoriser la circulation piétonne au détriment du stationnement anarchique des automobilistes et à travers la valorisation de voyettes qui constituent un précieux maillage en faveur des piétons.

Dans un proche avenir, de nouvelles opérations pourront voir le jour afin de :

- conforter l'attractivité du centre autour des anciennes fermes Fauquenois et Delattre et renforcer les liens entre la rue Gambetta et les espaces publics et la Z.A.C. situés derrière la mairie,
- poursuivre la politique de développement des espaces publics en particulier autour de l'église Saint Pierre - Saint Paul et des écoles voisines,
- développer au maximum les circulations piétonnes ou cyclistes, en particulier entre le centre et le hameau de Hocron.

Afin de mettre en musique tous ces projets autour d'un objectif de développement harmonieux, le bureau d'études proposera un schéma de références qui valorise les grandes orientations d'aménagement retenues par la municipalité et s'appuie sur les atouts paysagers du territoire communal situé à la limite des entités paysagères des Weppes et de la vallée de la Deûle (cf. carte des paysages page 14). Ce schéma sera élaboré en particulier à partir d'une esquisse de programme concernant la ferme Delattre et à partir d'une réflexion sur la zone à vocation sportive et de loisirs (équipements existants et projets).

Les abords des écoles et de l'église Saint Pierre Saint Paul

L'organisation linéaire de la Commune le long de la Départementale 41 génère des difficultés compte tenu de l'étroitesse des rues et de l'importance de la circulation automobile (stationnement des véhicules sur les trottoirs, absence de confort pour le piéton, ...). C'est pourquoi la Commune mène une politique de développement des espaces publics et favorise des itinéraires secondaires de circulation (sentiers, cheminements piétonniers,...).



Rue du Capitaine Lheureux



Rue du Chevalier de la Barre

Dans cet esprit, la destruction prévue pour Noël 1997 de deux logements de fonction et de l'ancienne poste situés rue du Chevalier de la Barre offre une opportunité :

- pour ouvrir l'école maternelle sur un espace piétonnier plutôt que sur la rue du chevalier de la Barre,
- pour créer une liaison conviviale entre la rue du Capitaine Lheureux et la rue du Chevalier de la Barre,
- pour aménager des abords de qualité à des équipements publics : les écoles et l'église,
- pour organiser la desserte piétonne et automobile des écoles.

Le bureau d'études élaborera un programme définissant les usages à valoriser :

- les liaisons entre les rues du Capitaine Lheureux et du Chevalier de la Barre,
- un lieu d'attente pour les parents à l'entrée de l'école maternelle et un espace de sécurité pour la sortie des enfants,

- une aire de stationnement pour l'église et l'école maternelle,
- des accès confortables à l'ensemble des écoles,
- etc...

Il proposera des schémas d'orientations satisfaisant les usages précédemment définis et réalisera une étude d'Avant-Projet-Sommaire sur la base du schéma retenu par la municipalité.



Le secteur des écoles

L'espace naturel métropolitain



*Extrait de "Espaces verts publics intercommunaux d'intérêt métropolitain
Etat des lieux - Mai 1997"*

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Aménagement des sentiers

L'étude menée en 1990 sur le cadre de vie de Sainghin avait déjà abordé le thème des sentiers et proposé quelques orientations d'aménagement.

Le chemin agricole de liaison entre Sainghin et Hocron

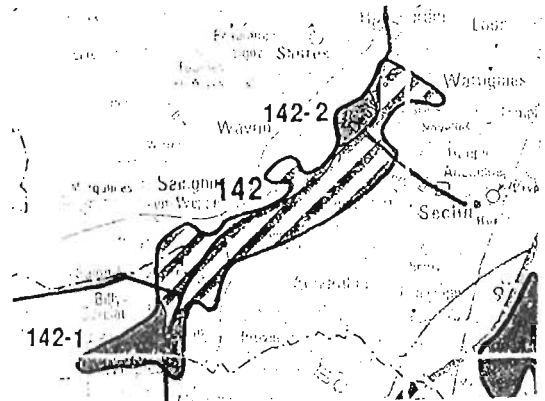
Aujourd'hui, la Commune voudrait entreprendre des travaux sur le chemin agricole qui, prolongeant la rue Sadi Carnot, permet de relier le hameau de Hocron à Sainghin-en-Weppes (sentier numéro 17 sur la carte des sentiers, en annexe).



Le chemin agricole de liaison entre Sainghin et Hocron

Outre la liaison qu'il crée entre les quartiers, le chemin offre de belles vues sur la vallée de la Deûle ce qui en fait un lieu de promenade privilégié pour les habitants.

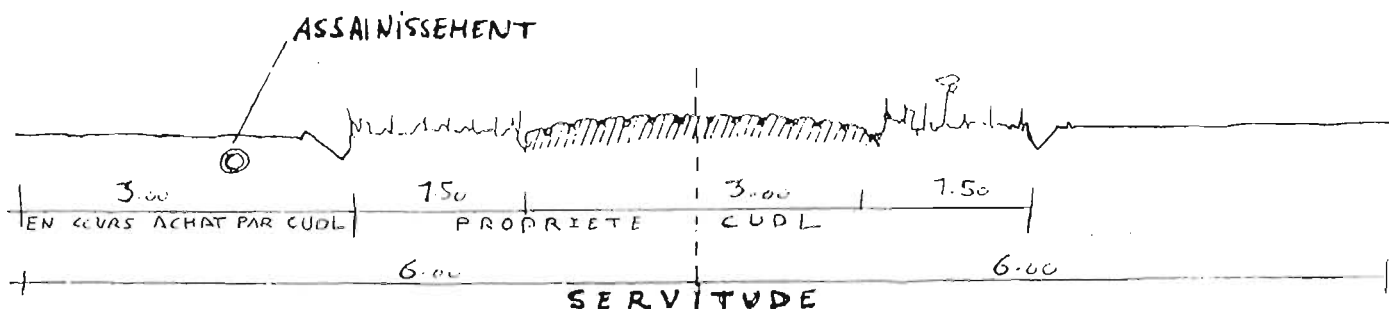
Ce secteur de la vallée a été classé comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique de la région Nord - Pas de Calais (Dominante : zone humide avec marais incluant roselières cariçaies, mégaphorbiales, ..., tourbière, prairie humide, ...).



La Z.N.I.E.F.F. 142 : Basse vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin

Il fait partie du vaste projet d'espace naturel métropolitain dans le cadre du Parc de la Deûle et constitue l'un des maillons d'un projet intercommunal de valorisation des chemins (Sainghin, Marquillies, Wicres) qui pourrait être mis en place prochainement et valoriser, en particulier, les liaisons entre le musée de l'attelage et le futur musée du tabac à Marquillies et le musée du cuir et l'éventuel musée des traditions populaires à Sainghin.

Par ailleurs, la propriété communale dépasse la stricte bande pavée du chemin actuel pour atteindre 12 mètres de largeur, ce qui autorise des aménagements de qualité, après reprise des terrains aux cultures.



Le bureau d'études étudiera les nouvelles fonctions que pourrait satisfaire cette voie (piste cyclable,...).

Il proposera un aménagement qui autorise une gestion "écologique", nécessitant un entretien minimal.

Il établira un document de conseil d'entretien, à destination des services techniques municipaux.

Chemin des Ecoliers et liaisons avec le centre

D'autre part, le projet de Z.A.C. au lieu dit "la Sablonnière" crée l'opportunité de réfléchir sur le devenir du Chemin des Ecoliers (N°3) et du chemin qui longe les équipements sportifs (N°5 et 7). Ces chemins sont d'une importance primordiale puisqu'ils créent un maillage viaire piétonnier au cœur de la commune, permettant d'éviter l'axe très routier de la départementale 41.

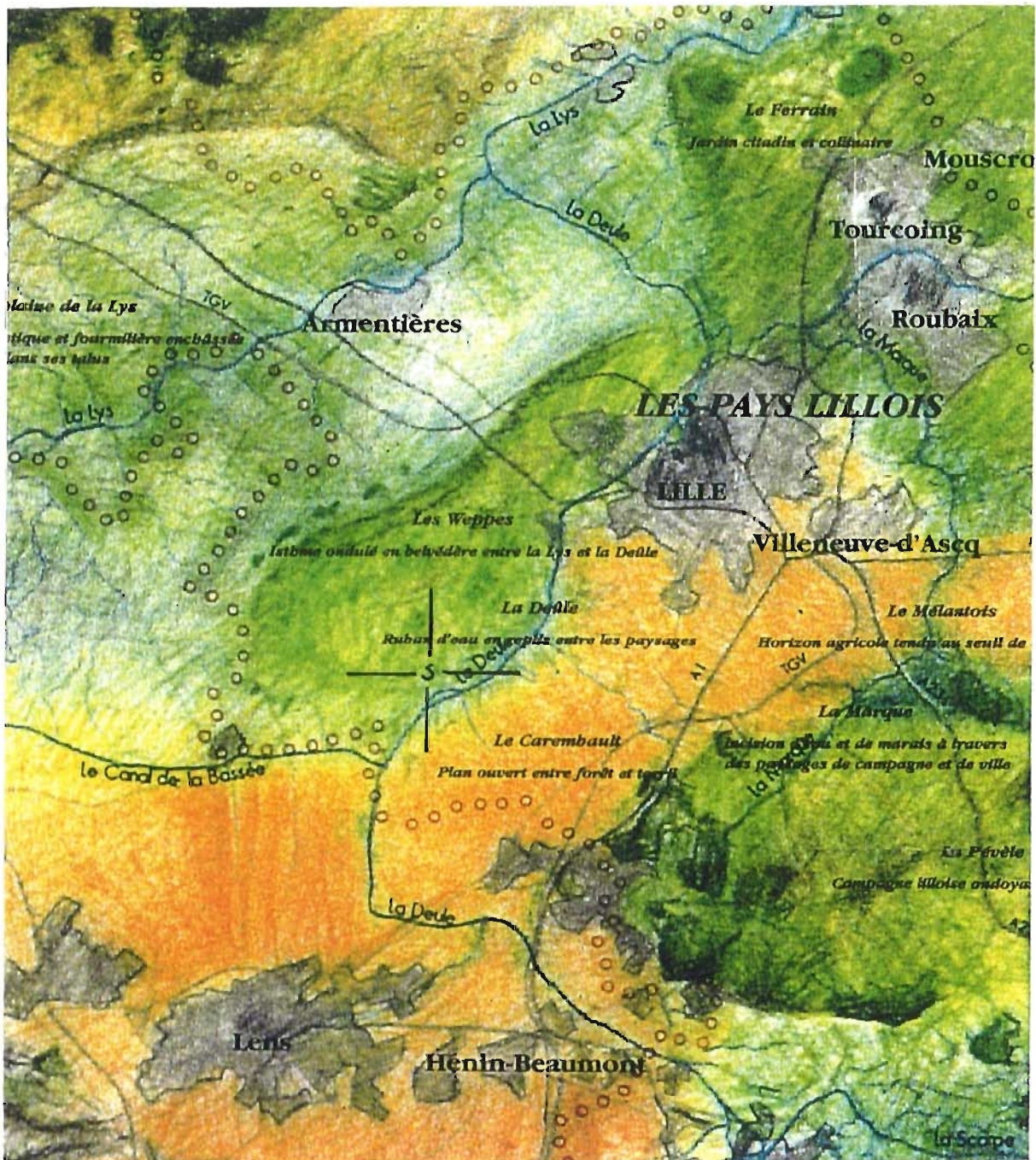


Le chemin des Ecoliers

L'acquisition de la ferme Delattre par la Commune offre de nouvelles possibilités de liaisons entre le centre et le chemin des Ecoliers, la future Z.A.C. et la zone d'équipements sportifs et de loisirs.

Le bureau d'études fera valoir les enjeux portés par ces chemins, il élaborera des prescriptions aux niveaux foncier et paysager de manière à pouvoir tirer le meilleur parti de leur aménagement.

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages, Conseil Général du Nord - CAUE 1993

Annexes

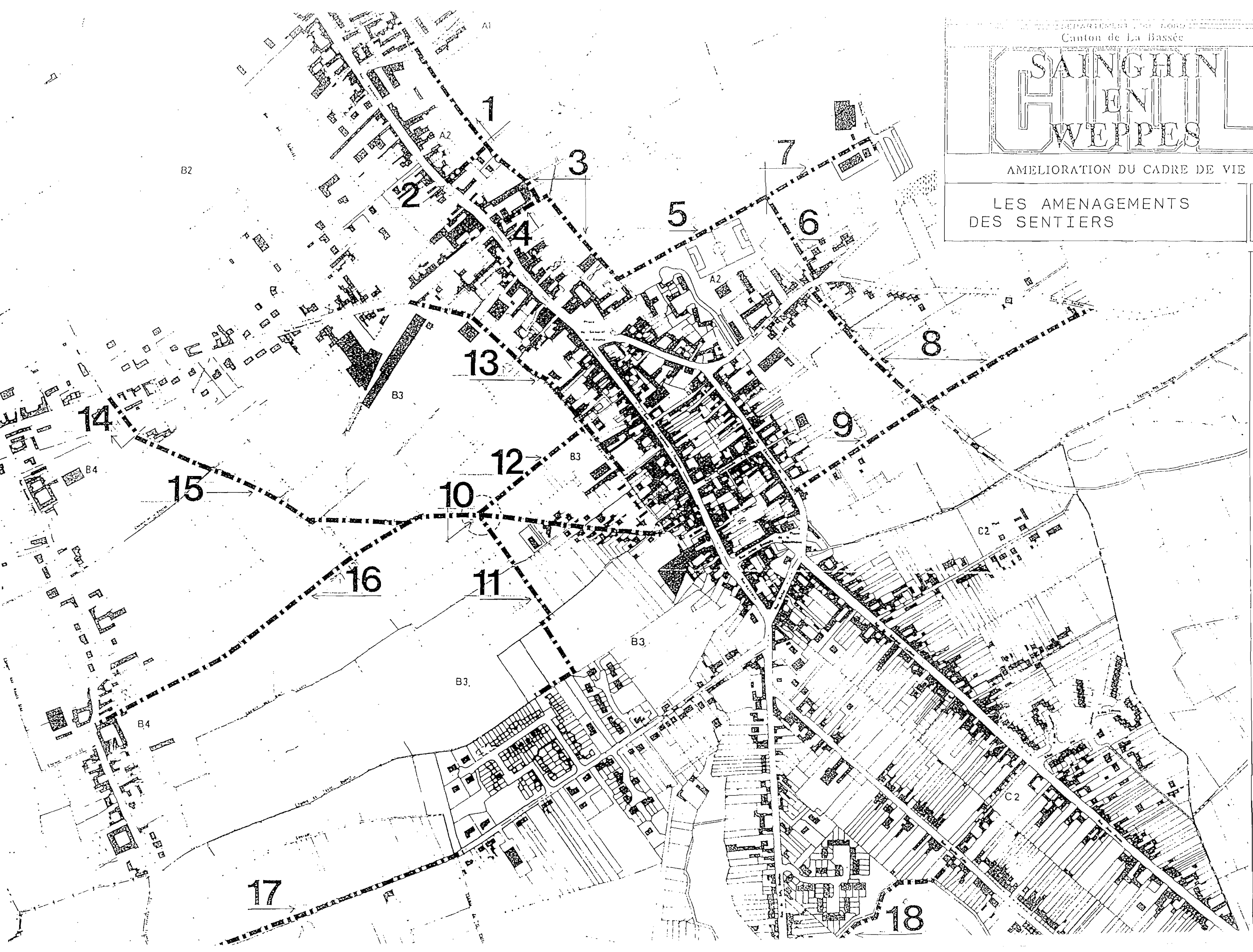
DEPARTEMENT DE L'ORD
Canton de La Bassée

SAINGHIN GUILLE WEPPES

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

LES AMENAGEMENTS
DES SENTIERS

23



Bibliographie

Développement urbain - Aménagement et Urbanisme - Mars 1997 "Sainghin-en-Weppes, projet de Z.A.C. au lieudit La Sablonnière".

Agence de Développement et d'Urbanisme de la Métropole lilloise - 1996 - "Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de la Métropole Lilloise".

Ch. Wojciechowski et O. Guerrier - 1990 - "Sainghin-en-Weppes, amélioration du cadre de vie".

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

**Ce document a été réalisé par
Fanny Frigout Architecte**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

La création des CAUE émane de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture qui affirme dans son article premier : «l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public». Le CAUE du Nord a été créé en 1979 par le Conseil Général. C'est une association loi 1901 dont les actions et les travaux s'inscrivent en complémentarité avec les organismes qui bâtissent le Nord. Le CAUE possède un conseil d'administration composé de six élus locaux, quatre représentants de l'Etat, quatre professionnels du Cadre de vie, deux personnes qualifiées et six représentants d'associations et d'organismes professionnels. Un pluralisme qui est gage d'ouverture à toutes les sensibilités. Appuyer les communes dans leurs innovations, forger un nouvel état d'esprit, sensibiliser le public et intéresser les enfants à leur environnement, autant d'actions pour aider chacun à assumer ses responsabilités dans chaque commune du Nord.

